



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton
Entrée en vigueur

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-364 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale »

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 octobre 2023, le règlement numéro 2023-364 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale »

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 11 octobre 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté Acton Vale

Donné à Upton, ce 24^e jour d'octobre 2023

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière